

La Confédération a aussi l'obligation de venir en aide

En raison de la crise du coronavirus, les coûts de l'aide sociale vont fortement augmenter. Il s'agit là d'un problème énorme auquel les communes sont confrontées. L'Association des Communes Suisses exige une participation financière substantielle de la Confédération.

Comme d'autres crises, la crise du coronavirus passe également par différentes phases. Les communes sont fortement sollicitées dans toutes les phases. Jusqu'à présent, les communes ont maîtrisé les nombreux défis dans un laps de temps record, ce qui prouve qu'on peut compter sur elles dans les moments difficiles et qu'elles sont un fondement central de notre Etat. Les communes vont ressentir les répercussions financières négatives de la crise du coronavirus – manque au niveau des recettes fiscales et dépenses sociales en hausse – encore pendant longtemps.

La Conférence suisse des institutions d'action sociale (CSIAS) a analysé l'évolution de la crise du COVID-19 au cours des deux premiers mois du point de vue de l'aide sociale et identifié les défis à court et moyen terme. Dans son document d'analyse publié à la mi-mai, la CSIAS a élaboré trois scénarios quant à la hausse attendue des bénéficiaires et des coûts de l'aide sociale pour la pé-

riode allant de 2020 à 2022. Le scénario de référence postule une augmentation cumulée de 77 000 bénéficiaires supplémentaires d'ici 2022, si bien que le taux d'aide sociale passerait de 3,2% aujourd'hui à 4,0%. Dans le scénario optimiste, on escompte 53 000 nouveaux bénéficiaires et 100 000 dans la version pessimiste, ce qui correspond à des taux d'aide sociale de 3,7% et 4,3% respectivement.

Concrètement, les cantons et les communes peuvent s'attendre à des dépenses supplémentaires de 1,1 milliard de francs en 2022 dans le scénario moyen, de 826 millions de francs dans le scénario optimiste et de 1,36 milliard de francs dans le scénario pessimiste. A titre de comparaison: le total des coûts de l'aide sociale s'est élevé en 2018 à 2,83 milliards de francs.

En fait, l'Association des Communes Suisses (ACS) voit ses craintes que les communes sont fortement soumises à une lourde charge financière par la crise

du coronavirus confirmées par l'analyse de la CSIAS. «Les communes vont devoir faire face à de très importantes dépenses supplémentaires», précise Christoph Niederberger, directeur de l'ACS. Il est grand temps que les trois niveaux étatiques se réunissent pour discuter de ce qu'il y a à faire pour empêcher un tel scénario catastrophe. Pour l'ACS, il est évident que la Confédération a également le devoir de venir en aide. L'ACS exige que la Confédération finance des mesures supplémentaires pour permettre aux bénéficiaires de l'aide sociale de retourner au plus vite au travail. Par ailleurs, la Confédération doit se charger des coûts de l'aide sociale en faveur des réfugiés et des étrangers admis provisoirement au-delà de cinq, resp. sept ans. En revanche, l'ACS n'exige pas une participation directe de la Confédération aux coûts de l'aide sociale. *pb*

Informations:

www.tinyurl.com/csias-analyse

Eau potable: Oui au «contre-projet»

L'ACS soutient l'Initiative parlementaire «Réduire le risque de l'utilisation de pesticides». Celle-ci est une réponse proportionnée aux deux initiatives populaires pendantes liées à la thématique de l'eau potable auxquelles s'oppose l'ACS.

L'Initiative parlementaire 19.475 de la Commission de l'économie et des redevances du Conseil des Etats (CER-E) a pour but la réduction de 50% d'ici à 2027 (valeur de référence 2012-2015) des risques liés à l'utilisation de produits phytosanitaires auxquels sont exposés les eaux de surface, les habitats proches de l'état naturel et les eaux souterraines utilisées comme eau potable. Le contenu de la proposition se fonde sur le plan d'action Produits phytopharmaceutiques du Conseil fédéral. La proposition d'inscrire dans la loi un plan d'action existant accompagné de valeurs limites contraignantes sur le plan national est une réponse proportionnée, en d'autres

termes un «contre-projet» aux deux autres initiatives populaires pendantes liées à la thématique de l'eau potable auxquelles s'oppose l'ACS: l'Initiative «Pour une eau potable propre et une alimentation saine – Pas de subventions pour l'utilisation de pesticides et l'utilisation d'antibiotiques à titre prophylactique» qui se focalise exclusivement sur l'agriculture, et l'Initiative «Pour une Suisse libre de pesticides de synthèse» qui vise l'interdiction générale des pesticides.

Cependant l'ACS souhaite que la Confédération intègre dans ses travaux les conséquences financières que ces modifications législatives auront sur les

communes et en partage ainsi la responsabilité. Car, l'approvisionnement en eau est une compétence première des communes. Afin de répondre à l'abaissement des valeurs limites, les communes devront faire face à des coûts d'assainissement colossaux de leurs infrastructures. Les aspects financiers doivent ainsi être pris en compte dans les projets législatifs actuels et la solution de la mise en place d'un fonds d'assainissement sur le modèle du pollueur-payeur devrait être une piste de solution. *réd*

Prise de position:

www.tinyurl.com/position-pesticides